



PRÉSENTATION DE L'ÉCU

L'«Union européenne des consommateurs», la nouvelle association de l'UE, a été officiellement présentée à Bruxelles aux institutions de l'UE (Commission européenne, membres du Parlement européen et du Comité économique et social européen) et à d'autres parties prenantes concernées.

FORÊTS, UN BIEN COMMUN MENACÉ



Les Français ont la chance de bénéficier de grands massifs forestiers offrant un cadre agréable aux loisirs et une ressource importante. La filière qui regroupe les métiers forestiers et ceux du bois se porte bien. Des menaces planent néanmoins sur les forêts : la pression économique et le réchauffement climatique.

Promenons-nous dans les bois

EDF. EuropaCity est un projet de mégacomplexe commercial et de loisirs porté par le groupe Mulliez-Auchan et le conglomérat chinois Wanda. Ce projet d'implantation sur 280 hectares de terres agricoles stratégiquement situées entre les aéroports de Roissy et du Bourget – le fameux Triangle de Gonesse –, se heurte depuis des années à l'opposition des militants écologistes et des commerçants locaux.

Ce projet, estimé à 3,1 milliards d'euros, s'il se concrétisait, serait le plus grand investissement privé depuis la construction de Disneyland Paris en 1992. Outre le projet EuropaCity qui couvrirait 80 ha, la ZAC du Triangle de Gonesse prévoit la réalisation d'un parc d'activités sur 128 ha. Soit 1,25 million de m² à construire, dont 800 000 m² de bureaux, accompagnés notamment de 60 ha d'espaces paysagers et d'une lisière agricole de 23 ha. Il est toujours utile de rappeler que l'étalement urbain est responsable de la disparition de l'équivalent d'un département français tous les sept ans.

Le 20 décembre 2018, un arrêté du préfet du Val-d'Oise a déclaré d'utilité publique au profit de l'Établissement public foncier

EuropaCity, un combat en cours



D.R.

d'Île-de-France (Epfi) le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse.

Dans son jugement du 12 mars 2019, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) a annulé le plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Gonesse. Ce PLU devait donner le feu vert à ce chantier très contesté. Farouches défenseurs d'EuropaCity, la ville de Gonesse et le Grand Paris Aménagement vont faire appel de ce jugement.

Les opposants de la première heure à EuropaCity gagnent une nouvelle manche. Dans la partie de bras de fer qui les oppose depuis l'origine à ce projet d'implantation, les contestataires franchissent une étape

cruciale de leur combat. La deuxième en deux ans puisque, pour rappel, le même tribunal administratif avait annulé en mars 2018 l'arrêté préfectoral autorisant la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle de Gonesse.

Un combat à suivre ! ■

Ch.M

D'après : nvo.fr, 13 mars 2019, lemoniteur.fr, 20 décembre 2018.

A relire le IN n°167 de mai-juin 2016 "EuropaCity, la démesure d'un centre commercial", le IN n°174 de juillet-août 2017 "EuropaCity, une aberration environnementale".

Casse dans les barrages hydroélectriques

Le gouvernement français envisage de privatiser des barrages hydroélectriques pour se conformer aux exigences de libéralisation de la Commission européenne. La FNME-CGT dénonce le projet de privatisation et réclame que l'eau soit déclarée bien commun de première nécessité. « *La France est le premier pays européen à ouvrir ses barrages à la concurrence. Tous les autres ont trouvé des subterfuges pour ne pas privatiser* », constate Dominique Pani, délégué CGT des métiers de l'hydraulique. Le gouvernement projette de vendre à la découpe ce patrimoine industriel national, y voyant une opportunité productive économiquement pour une poignée d'acteurs capitalistes motivés par le seul profit de leurs investisseurs. « *Ces barrages contribuent à la production d'énergie électrique basée sur le nucléaire, ils permettent de gérer les pointes, soit les pics de consommation. Quand les ac-*

teurs privés se les seront appropriés, les kilowattheures complémentaires à l'énergie nucléaire seront logiquement facturés en supplément aux consommateurs », alerte Karim Abed, secrétaire général CGT énergie Ouest IdF.

À l'image de ce qu'il s'est produit à la SNCF, le morcellement en différentes entités indépendantes aura forcément des conséquences néfastes en termes d'organisation du travail et de la production. Les incohé-



rences de pilotage pourraient conduire à des coupures généralisées involontaires, mais pas seulement...

La logique du profit se substituant à celle du service public, les nouveaux opérateurs privés auront aussi tendance à rogner sur l'investissement et sur l'entretien du matériel ou à faire encore plus appel à des sous-traitants.

Pour Fabrice Coudour, secrétaire du syndicat CGT énergie Savoie : « *La production hydroélectrique contribue au faible coût des tarifs électriques car c'est l'électricité la moins chère. Demain, les concessionnaires privés pourront spéculer pour faire monter les prix sans se soucier de l'équilibre du réseau ! Quand on voit ce que cet outil rapporte, on se dit qu'on refait les mêmes erreurs qu'avec les autoroutes...* » La rente hydraulique est estimée à 1,25 milliard d'euros par an. ■

D'après nvo.fr, avril 2017, février et juillet 2018

ÉLOGE DU DON ?



L'incendie qui a ravagé la toiture de la cathédrale Notre-Dame de Paris a marqué les esprits par ce « spectacle » sidérant. La « forêt » de 1 300 chênes millénaires qui constituait sa charpente finissait tout juste de se consumer que déjà le chef de l'État envisageait la reconstruction de l'édifice en cinq ans. Coïncidence, les jeux olympiques se dérouleront en 2024. Donner une date alors qu'on ne connaît pas tous les dommages subis par l'édifice semble très prématuré.

La question de son financement s'est

immédiatement posée. Les élans de générosité n'ont pas manqué, des plus modestes aux plus gros donateurs. La surenchère entre milliardaires et multinationales, pour apporter des millions à la reconstruction remet au centre la question de l'argent et sa répartition. En vingt-quatre heures, les lointaines héritières des 200 familles récoltaient 845 millions, soit pas loin de ce que coûte pour le budget de l'État un an de mécénat d'entreprise.

En vingt-quatre heures encore, ces quelques ultra-riches contributeurs ont rassemblé trois fois plus que ce que l'État consacre au patrimoine. Ce budget de 326 millions d'euros est en baisse constante depuis 2010. Le peu qui est attribué à la restauration du patrimoine représente 3 % du budget de la Culture, lui-même égal à 1 % du budget de l'État.

“Le peu qui est attribué à la restauration du patrimoine représente 3 % du budget de la Culture, lui-même égal à 1 % du budget de l'État.”

L'offre culturelle et patrimoniale est l'un des principaux atouts touristiques de la France. Le poids de ce secteur est estimé à près de 100 000 emplois et 15 milliards d'euros de retombées économiques.

L'entretien et la restauration du patrimoine sont une charge régalienne, il incombe à l'État d'y consacrer un budget suffisant et nécessaire pour la protection de tous les patrimoines.

Les Français sont généreux. L'observatoire de la philanthropie estime à 7,5 milliards d'euros le montant des dons effectués en 2015, dont 60 % par les particuliers et 40 % par les entreprises. L'administration fiscale a accordé en 2015 aux entreprises une réduction d'impôts au titre des dons pour le mécénat de 952 millions d'euros, soit environ 1,6 milliard de dépenses en mécénat. Sur l'ensemble des dons effectués, 40 % ne font pas l'objet de déduction fiscale.

Alors que les dons aux associations ont baissé en 2018 de 4,2 %, la baisse imputée en grande partie à la hausse de la CSG, a réduit le pouvoir d'achat et tari les dons modestes. La baisse est également imputée à la suppression de l'ISF, car les assujettis donnaient volontiers pour réduire leur facture fiscale.

Le bénévolat, c'est le don de soi. Si, sur les 1,3 millions d'associations en activité, 1 844 000 salariés travaillent pour 163 400 associations employeurs, 13 millions de bénévoles, quant à eux, contribuent généreusement et de façon indispensable à leur fonctionnement.

Christian Méchain, rédacteur en chef

ACTUALITÉS	P.2
EuropaCity, un combat en cours	
Casse dans les barrages hydroélectriques	
NATIONAL	P.4-5
Présentation de l'ECU à Bruxelles	
Bilan et perspectives des transports et mobilités en Île-de-France	
TERRITOIRES	P.6
Îlle-et-Vilaine : gratuité des toilettes dans les centres commerciaux	
Deux-Sèvres : une AG pleine de promesse	
DOSSIER	P.8-13
Promenons nous dans les bois	
FICHE PRATIQUE : Chèque énergie : comment ça marche ?	P.13
CULTURE	P.14-15
A voir : Main basse sur l'énergie	
A lire : La révolution matérielle : une histoire de la consommation	
A lire : Le président des ultra-riches. Chronique du mépris de classe dans la politique d'Emmanuel Macron	

AGENDA

Mai	
1^{er}	Fête internationale des travailleurs
3	Journée mondiale de la liberté de la presse
13-17	52 ^e Congrès confédéral CGT - Dijon
21-22	Bureau national
22	Journée internationale de la biodiversité
26	Elections européennes
27	Journée nationale de la Résistance
Juin	
1^{er}-9	Semaine de l'innovation HLM « 90 ans d'architecture humaine »
5	Journée mondiale de l'environnement
11	AG indécosa-cgt 44
14-16	Journées nationales de l'archéologie
19	CA national
20	Journée d'étude : Pourvoir d'achat, consommation, justice sociale
26	Bureau national
2019	Centenaire de la création de l'OIT

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX

Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82

email : indecosa@cgt.fr . Site : www.indecosa.cgt.fr

Directeur de la publication : Martine Sellier • Rédacteur en chef : Christian Méchain

• Comité de rédaction : Lucien Bertin, Marie-Christine Dabrowski, Solange Fasoli, Arnaud Faucon, Bernard Grandviennot, Christian Méchain • Rédaction dossier : Michèle

Berzosa • Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Bimestriel imprimé et

roulé par Rivet Presse Edition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6

numéros par abonnement annuel : 30 euros • N° de commission paritaire :

0420 G 86486. Imprimé

sur papier recyclé.



BIODIVERSITE ■ LOI EGALIM

Adoptée par l'Assemblée nationale le 2 octobre 2018, la loi Agriculture et Alimentation (Egalim) offrait les perspectives d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Elle prévoyait l'autorisation de la vente de semences anciennes. Les géants des semences allaient perdre leur hégémonie sur ce marché très lucratif.

Le 25 octobre, le Conseil Constitutionnel a finalement décidé de censurer 23 des 98 articles de la loi Egalim, soit plus d'un quart du texte de loi.

D'après l'Humanité, 23 décembre 2018

ENERGIE ■ VENTE D'ÉLECTRICITÉ

Le rôle de Réseau de transport d'électricité (RTE) est d'assurer en temps réel l'équilibre entre production et consommation – l'électricité ne se stocke pas. Mais « le grand marché de l'électricité rend l'objectif "sécurité d'approvisionnement" quasiment impossible à atteindre », relève Patrick Durand, président de l'Institut énergie développement. Toutes les heures, les tarifs de l'électricité changent en Europe ; on attend que le prix monte pour démarrer la turbine.

La CGT réclame une étude sur l'équilibre production / distribution. Les moyens de production pilotables sont insuffisants. Pilotable, comme par exemple un barrage hydroélectrique ou une centrale thermique : on met en route face à un pic de consommation, on arrête ensuite. Et c'est possible jour et nuit, que le temps soit ensoleillé ou non, venteux ou pas. Des moyens qui viennent compléter la production des centrales nucléaires dont la production est continue et non modulable.

D'après TA mars 2019

Présentation de l'European Consumers Union à Bruxelles

ASSOCIATION. L'« Union européenne des consommateurs », la nouvelle association de l'UE, a été officiellement présentée à Bruxelles aux institutions de l'UE (Commission européenne, membres du Parlement européen et du Comité économique et social européen) et à d'autres parties prenantes concernées.



La cérémonie de lancement a eu lieu le 5 mars dernier au Parlement européen lors de la conférence intitulée "Vers des élections européennes : renforcer l'Union européenne pour une protection des consommateurs plus efficace", organisée par l'eurodéputé italien Viotti, S & D.

Les promoteurs de la nouvelle association sont les associations italiennes Federconsumatori et Cittadinanzattiva. L'Ecu est composé de 22 associations de consommateurs de 16 Etats membres de l'EU et d'un membre supplémentaire de l'UE, tel que ratifié lors de l'Assemblée générale de l'Ecu en octobre 2018 à Montreuil, à laquelle a participé la DG Consommateurs de la Commission européenne.

Le membre français, INDECOSA-CGT, est représenté par Guy Beauné.

Prise de conscience

L'Union européenne des consommateurs est le résultat d'une prise de conscience citoyenne croissante qui, du côté des consommateurs, n'a pas encore trouvé de représentation adéquate au niveau européen. Elle vise à renforcer la protection des personnes vulnérables, afin d'éviter la fracture entre les citoyens de classes sociales différentes ayant accès aux biens et aux services publics, et de réduire les inégalités extrêmement marquées qui subsistent, non seulement entre les consommateurs des différents Etats membres de l'Union européenne, mais également, au sein des Etats membres, entre chaque pays.

Une prise de conscience qui trouverait, dans une Europe plus cohérente et unie, un contexte propice à la Coopération, afin que, dans le processus de décision politique, un

accent plus grand soit mis sur les perspectives des citoyens, démontrant ainsi que l'Union et ses institutions se soucient réellement de la protection des citoyens.

« La protestation en faveur d'une Europe tenant compte des exigences quotidiennes et des besoins concrets des citoyens s'intensifie sur tout le continent, où les citoyens réclament une économie moins financière et plus "réelle". Dans le contexte des politiques de la consommation, qui sont maintenant presque entièrement entre les mains de l'UE, cette demande légitime est soutenue et promue par "l'Union européenne des consommateurs", qui s'engage à représenter les besoins et les demandes des citoyens européens de manière constructive, avec les acteurs publics et privés », a déclaré le président de l'ECU, Sergio Veroli.

Promouvoir la solidarité sociale

L'ECU est une organisation non gouvernementale et à but non lucratif, indépendante des activités industrielles et commerciales ou de tout autre conflit d'intérêts. Son objectif premier est la promotion et la protection de la santé, de la sécurité, des intérêts économiques et juridiques des consommateurs européens. L'ECU est mandaté pour représenter les intérêts des consommateurs au niveau de l'Union par des organisations situées dans au moins la moitié des Etats membres et est actif aux niveaux régional et national. Les organisations membres sont composées de représentants des consommateurs, conformément à leurs règles ou pratiques nationales.

En tant qu'association européenne de consommateurs, l'ECU agit conformément à tous les principes européens et s'efforce de promouvoir la solidarité sociale ainsi que la protection des droits des utilisateurs et des consommateurs aux niveaux national et européen, dans tous les domaines qui les intéressent. ■

D'après le Communiqué de presse de l'ECU

Page web :

<http://europeanconsumersunion.eu>

EN BREF

TRANSPORT ■ RATP

En entérinant le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM), le 29 mars, le Sénat vient de donner son feu vert à l'ouverture à la concurrence de la RATP. Le débat législatif qui se poursuivra à l'Assemblée doit en fixer les conditions sociales. A l'instar de la SNCF, la RATP, régie autonome de transports parisiens, va devoir ouvrir à la concurrence l'ensemble de ses réseaux (métro, trams, bus) et de ses personnels, donc renoncer à son monopôle et à son histoire. Cette transformation se fera par étapes, les 350 lignes de bus de la RATP dont l'exploitation par la mise en concurrence avec des opérateurs privés sera engagée au plus tard début 2025. Viendra ensuite le tour des tramways, fin 2029, puis des métros et RER fin 2039.

Vent debout contre ce qu'elle considère comme la première étape du démantèlement du statut des agents de la RATP et de l'entreprise publique en vue de sa privatisation la CGT de la RATP Bus dénonce une stratégie de l'enfumage visant à masquer une casse sociale de même nature que celle qui s'opère actuellement à la SNCF.

D'après nvo.fr, 3 avril 2019



Bilan et perspectives des transports et mobilités en Île-de-France

Le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM 26 novembre 2018) « vise à améliorer les déplacements du quotidien et planifier constructions et rénovations d'infrastructures et entend fournir de nouveaux outils aux collectivités pour exercer leurs compétences dans le domaine de la mobilité ». Ces objectifs d'invention et d'innovation seront aussi une ouverture à la concurrence qui, par exemple, concernera entre autres la RATP, notamment pour l'activité bus avec ses quelques 19 000 salariés. La loi donne aussi la possibilité aux collectivités de mettre en place des voies réservées aux véhicules moins polluants ou covoiturage sur grands axes, autoroutes... Elle abandonne par ailleurs le péage urbain surement trop polémique.

Des chiffres vertigineux

Selon la ministre des Transports, ce projet doit permettre de « sortir des zones blanches, sortir de la dépendance à la voiture individuelle » ... Il devient effectivement urgent d'améliorer la mobilité des franciliens car, selon Île-de-France Mobilités (IDFM), ce sont plus de 9 millions de déplacements en transports en commun et 15 millions en voiture qui s'effectuent chaque jour dans notre région qui compte plus de 12 millions d'habitants dont plus de 2 millions à Paris. L'éloignement domicile travail n'ayant fait

que croître, les déplacements Paris / Grande couronne représentent aujourd'hui plus de 44% en voiture avec seulement 1 personne à bord pour 2000 déplacements par jour en covoiturage.

Il y a ainsi chaque jour, matin et soir, 4 millions d'utilisateurs sur les routes aux heures de pointe. Et même si l'usage de la voiture a diminué de 2% depuis 2010, pour les habitants de certains territoires, notamment à l'est de la région, et majoritairement pour la grande couronne, la voiture reste le seul moyen de déplacement possible.

Une offre encore insuffisante

Le budget régional de 5,15 Mds par an consacre 27% aux transports et mobilités. L'offre de transport en commun reste insuffisante malgré les efforts d'IDFM avec les nouvelles lignes, les prolongations, l'amélioration de l'offre bus, la rénovation de 700 rames et les quelques 60 projets en cours... La loi LOM demande à chaque région de veiller à ce qu'il y ait sur son territoire des applications donnant toutes les informations pour trouver le meilleur itinéraire, le prix du billet ... Un Francilien a déjà la possibilité d'optimiser son temps et ses solutions de transport via de multiples applications (My RATP, Karos, ParkingMap...) en combinant métro, bus, voiture, parking, vélo sur un seul

trajet. Ce sont les trajets en intermodalité (ou multimodalité) qui sont en expérimentation et sont censés apporter des solutions de déplacements plus rapides et plus économes. L'ensemble des acteurs de la région est largement impliqué dans ces projets dont les enjeux percutent plus largement le Grand Paris Express et les Jeux Olympiques de 2024. Nos associations de consommateurs investies dans les nombreuses commissions des usagers, de médiation de la RATP, SNCF... restent attentives et vigilantes avec les usagers des réseaux de transports en commun et routier pour qu'ensemble nous gardions une exigence de qualité dans les réponses qui seront apportées. ■

Solange Fasoli,
Présidente CTRC Ile de France

Île-et-Vilaine : gratuité des toilettes dans les centres commerciaux



Ouest-France

Indecosa-CGT 35 reprend sa campagne pour l'accès gratuit aux toilettes du centre commercial Columbia de Rennes ainsi que celles de l'espace commercial de la gare. Tous les deux sont gérés par le groupe Klépière. Celui-ci invoque des problèmes de sécurité à Columbia pour justifier le déplacement des toilettes du rez-de-

chaussée vers l'étage, devenues payantes à cette occasion. Pourtant, tous les autres grands centres commerciaux rennais proposent ce service gratuitement. Scandalisée par cette situation, l'association mène depuis deux ans un combat pour le rétablissement de la gratuité. Il y a un an déjà, une première pétition recueillait plusieurs centaines de signatures. La rencontre entre les militants et les dirigeants de l'entreprise Klépière, propriétaire foncier du centre commercial, n'avait pas permis le moindre changement. L'association s'est mobilisée à nouveau début janvier 2019 en exposant plusieurs cuvettes de wc devant l'entrée du centre commercial, dispositif qui n'est pas passé inaperçu par la clientèle, à qui les militants d'Indecosa-CGT proposaient la signature d'une nouvelle pétition. Cette opération militante a bénéficié d'une couverture médiatique avec un article paru dans Ouest-France. L'association entend continuer son combat pour la gratuité. ■

Deux-Sèvres : une Assemblée générale pleine de promesse

L'association Indecosa-CGT 79 a tenu son Assemblée générale le 8 mars 2019 à Niort. Malgré une année difficile, par manque de camarades, 2019 semble plus optimiste avec quelques militants qui nous ont rejoints.

Les camarades des départements limitrophes

85, 44, 17 sont

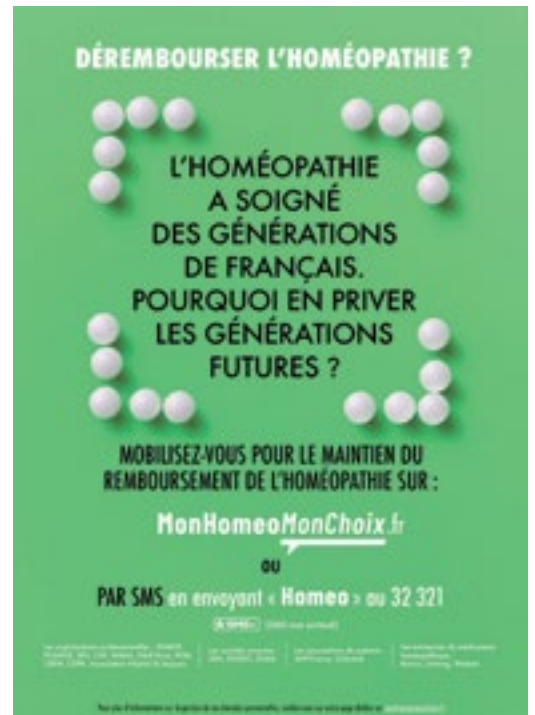
venus assister à notre AG. C'était l'occasion d'échanger sur nos connaissances, nos revendications, mais surtout de partager un moment de convivialité.

La soirée s'est terminée par un débat animé autour de sketches sur les thèmes :

- Promesses de gain (envoi mensuel de revue « reader's digest » qui propose de faire des commandes, achats qui permettront de gagner le gros lot... sans jamais gagner !)
- Arnaque téléphonique (vente d'une mutuelle à un couple de personnes âgées qui en est déjà pourvu).
- Banque et assurance (comment un commercial d'une banque achève de couler une famille en difficulté financière en vendant deux assurances)

Notre camarade du 17, Gisèle, a participé à ce débat en répondant aux questions des camarades et en argumentant sur les arnaques et les moyens de défense du consommateur. Très belle soirée qui s'est terminée par un apéritif dinatoire. ■

LAG, une occasion d'échanger connaissances et revendications



Associations Indecosa-CGT départementales, vos antennes :

Les actions que vous menez, les initiatives que vous organisez, vos activités sont à valoriser et à partager. Transmettez vos textes, programmes, informations, compte-rendus au secrétariat d'Indecosa-CGT national pour publication dans les pages Territoires du IN Magazine. Pensez à communiquer régulièrement vos calendriers (dates de vos CA, AG, formations...).

Le comité de rédaction

“ Vous trouverez aussi nos articles dans le journal « ENSEMBLE » des syndiqués de la CGT et dans le magazine « VIE NOUVELLE » de l'Union confédérale des retraités CGT ”

LA CHASSE AU CO₂ EST OUVERTE.

Produisant déjà une électricité faible en CO₂, grâce au nucléaire et aux énergies renouvelables, le groupe EDF veut encore réduire ses émissions de 40 % d'ici à 2030*. Pour cela, il développe de nouvelles solutions qui permettent à chacun d'agir contre le réchauffement climatique à la maison, au bureau et en voiture.

Devenons l'énergie qui change tout.



Rejoignez-nous sur [edf.fr](https://www.edf.fr)

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

* Réduction des émissions directes.

En 2017, le mix énergétique du groupe EDF était composé à 77 % de nucléaire, 10 % d'énergies renouvelables, 8 % de gaz, 4 % de charbon et 1 % de fioul. Il est à 87 % sans émissions de CO₂ (émissions hors analyse du cycle de vie (ACV) des moyens de production et des combustibles) – Source EDF : « Indicateurs de performance financière et extra financière 2017 ».

Promenons-nous dans les bois...

Les Français ont la chance de bénéficier de grands massifs forestiers offrant un cadre agréable aux loisirs et une ressource importante. La filière qui regroupe les métiers forestiers et ceux du bois se porte bien. Des menaces planent néanmoins sur les forêts : la pression économique et le réchauffement climatique.

En France métropolitaine, le massif forestier représente 16,9 millions d'hectares, soit 31% du territoire. Depuis 1985, il connaît une progression de 0,7% par an. Depuis le Moyen-Âge, notre territoire n'a jamais été aussi boisé qu'aujourd'hui. La France se situe au troisième rang des pays européens les plus boisés, derrière la Suède et la Finlande.

Les trois-quarts de la forêt française appartiennent à des propriétaires forestiers privés. Le quart restant est divisé en forêts domaniales, qui appartiennent à l'État, et en forêts appartenant à des communes, des collectivités locales ou à des établissements publics. Les régions les plus boisées de France sont la Corse, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Bourgogne-Franche-Comté. On compte plus de cent trente essences sur le territoire métropolitain, soit 75% des essences

présentes en Europe. Les essences les plus communes sont le chêne (42% du volume des feuillus), le hêtre, le pin, l'épicéa, le sapin et le châtaignier.

La gestion des forêts privées

La forêt privée appartient à quelques 3,5 millions de propriétaires forestiers. Elle a pour spécificité d'être extrêmement morcelée puisque seul un tiers des propriétaires possède plus d'un hectare. Le Centre national de la propriété forestière (CNPF), établissement public placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées. Il se compose de onze délégations régionales et d'un service de recherche et de développement, l'Insti-

tut pour le développement forestier. Le CNPF a pour principales missions la gestion des forêts privées, le conseil et la formation des propriétaires, le regroupement des forêts privées afin d'y réaliser des projets de dessertes, de mobiliser les bois, de regrouper les chantiers d'exploitation ou de mutualiser les coûts de travaux forestiers. D'autre part le CNPF agréé les plans de gestion que doivent produire tous les propriétaires de plus de 25 hectares.

La gestion des forêts publiques

Les forêts publiques - domaniales et communales - sont gérées par les forestiers de l'Office national des forêts (ONF) créé en 1964. Elles couvrent en métropole 4,6 millions d'hectares (8% du territoire), dont 1,8 million, propriété de l'État, et 2,8 millions d'hectares, propriétés des collectivités territoriales. Les territoires d'Outre-mer comptent de plus 8 millions d'hectares de forêts publiques. Les forestiers de l'ONF ont pour missions d'assurer la pérennité et la vitalité des forêts et de répondre à trois objectifs : fournir du bois, préserver l'environnement et accueillir le public. Ces missions reposent normalement sur une gestion durable des forêts encadrée par un plan d'aménagement forestier défini sur vingt ans.

Sur le terrain, les missions affichées de protection de la forêt assurées par l'ONF sont très étendues. Il s'agit de préserver la biodiversité, défendre les ressources en eau, prévenir les risques naturels, garantir l'équilibre forêt-gibier, sauvegarder le patrimoine historique et culturel...

Définition d'une forêt

La forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins cinquante ares avec des arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité, un couvert boisé de plus de 10% et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres.

Une économie importante

Avec de nombreux professionnels de la filière forêt-bois française, l'ONF s'est engagé dans les démarches de certification PEFC et FSC. PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) et FSC (Forest Stewardship Council) sont deux certifications forestières distinctes qui attestent du respect des fonctions environnementales, sociétales et économiques de la forêt, assurent la traçabilité de la matière depuis la forêt jusqu'au produit fini et permettent ainsi aux consommateurs de choisir des produits provenant de forêts bien gérées. Parmi les forêts publiques gérées par l'ONF, 100% des forêts domaniales et plus de 57% des forêts communales sont certifiés PEFC. En 2018, deux forêts normandes, les forêts domaniales d'Arques et d'Eawy (Seine-Maritime) d'une surface respectives d'environ 1 000 et 7 000 hectares, ont aussi obtenu le certificat FSC.

Au-delà des massifs forestiers, la filière fo-

rêt-bois française est une branche importante de notre économie. Elle représente plus de 60 000 entreprises, environ 440 000 emplois, soit plus que l'industrie automobile, et un chiffre d'affaires annuel de 60 milliards d'euros. Un grand nombre de ses emplois sont non délocalisables. Cette filière intègre la production de bois d'œuvre (grumes pour sciage et placage), de bois d'industrie (panneaux de fibres et de particules, pâte à papier) et de bois de chauffage. L'ONF fournit 40 % du bois mis sur le marché en France.

La bonne marche de cette filière nécessite de préserver les forêts. Or l'équilibre de l'ensemble des forêts françaises est notamment menacé par le dérèglement climatique. Les arbres subissent les effets néfastes des changements en cours : la hausse des températures, la baisse des précipitations, l'arrivée de nouveaux parasites. Le hêtre, par exemple, selon l'ONF pourrait disparaître de nos paysages d'ici quelques décennies. ■

La filière forêt-bois française

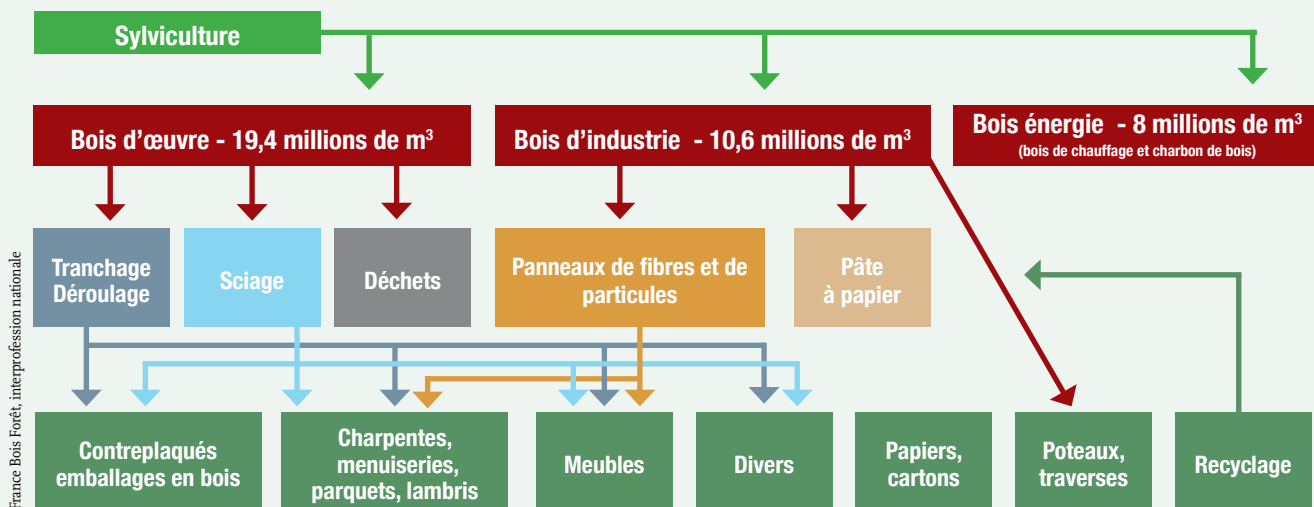


La forêt au service du marché

L'industrialisation s'est introduite dans le mode de gestion des forêts, même publiques. Pour répondre à la demande du marché du bois, des coupes excessives, selon les agents forestiers, sont pratiquées ainsi que des plantations inadaptées.

On entend peu parler mais tout n'est pas si formidable sous les frondaisons. Alors que l'idée de forêt recouvre pour le commun des mortels des notions de nature protégée, d'écologie, d'écosystèmes préservés, de durabilité, voire d'éternité, il semble que cette vision idéaliste soit de moins en moins possible. Le signal d'alarme a été tiré en 2018 par des agents de l'Office national des forêts (ONF) inquiets pour l'avenir de leur métier et, plus largement, pour l'avenir des forêts françaises. Les menaces se sont précisées à cette occasion : surexploitation, industrialisation, mécanisation lourde, mal-forestation, monoculture, privatisation rampante, rentabilité obligatoire, baisse du nombre d'agents... La sylviculture, censée préserver un bien commun et allier exploitation du bois - matière première renouvelable - et biodiversité, est en train de calquer le modèle agricole productiviste.

À l'automne 2018, des agents de l'ONF et des associations ont donc lancé un mouvement contre la marchandisation des forêts françaises. Partis à pied de plusieurs villes, ils ont convergé vers la forêt de Tronçais, dans l'Allier. Sur leur passage et lors de ce rassemblement final, les forestiers ont expliqué la mutation de leur métier et les pressions qu'ils subissent. Alors que la plupart de ces professionnels se sont engagés par vocation, pour la préservation des forêts et la protection de l'environnement, leur direction leur demande aujourd'hui de privilégier la rentabilité en pratiquant des coupes excessives, des plantations inadaptées, de la gestion à trente ou quarante ans quand l'échelle de temps de la forêt est plutôt de deux-cent-cinquante ou trois cents ans. Quelle forêt voulons nous pour les générations à venir, demandent implicitement ces agents convaincus que la forêt gérée par « des marchands de bois » court à sa perte. ■



Bois, papier, consommer éco-responsable



Parquet, granulés pour le poêle, meubles, cahiers et même couches pour bébé : deux labels certifient que ces produits ou leurs composants (la cellulose pour les couches) sont issus de forêts gérées durablement, PEFC et FSC.

FSC signifie « Forest Stewardship Council ». Cette organisation internationale non gouvernementale et indépendante, fondée en 1994 à la suite de la conférence de Rio de Janeiro de 1992, attribue des certifications aux forêts gérées de manière responsable, ainsi qu'aux produits en bois ou en papier issus de ces forêts.

Plus de 196 millions d'hectares de forêts de tous types (boréales, tempérées et tropicales), dans 82 pays ont été certifiés. Plus de 32 000 entreprises sont certifiées : exploitants forestiers, industriels, distributeurs.

Il existe également un label FSC Recyclé pour les produits fabriqués à partir de 100 % de fibres recyclées. Ce label est utilisé principalement pour des produits en papier mais peut également se retrouver sur certains produits en bois.

PEFC (Program of the Endorsement of Forest Certification) est aussi une organisation non gouvernementale créée en 1999 en France. D'abord européen, le système de certification est devenu mondial en 2001. Aujourd'hui, avec 303 millions d'hectares de forêt certifiés dans 50 pays, PEFC est le leader mondial de la certification forestière et la première source de bois certifié.

En France métropolitaine et en Guyane, plus de 8,2 millions d'hectares de forêt sont certifiés, concernant plus de 69 000 propriétaires et plus de 3 000 entreprises de la filière forêt-bois-papier (exploitants, scieries, transformateurs, constructeurs, négociants, artisans, distributeurs, papetiers, imprimeurs, éditeurs...). Parmi ces 8,2 millions d'hectares, plus de 2 millions sont de la forêt tropicale de Guyane

Magazines, livres, papiers, fournitures scolaires, produits d'hygiène (couches, lingettes, mouchoirs...), meubles, parquets, objets de décoration, jouets, ustensiles de cuisine mais aussi bouchons, bois de construction, bois de chauffage, emballages... En choisissant en priorité les produits labélisés PEFC ou FSC, le consommateur adhère et participe au développement d'une

gestion responsable des forêts, partout dans le monde. Mais attention, ces labels garantissent les conditions de gestion forestière et non la qualité intrinsèque des matériaux entrant dans la fabrication des produits finis, ni la qualité de cette fabrication. ■

700 millions de visiteurs par an

Chaque année, les forêts françaises accueillent près de 700 millions de visites, dont 100 millions pour la seule région Île-de-France. 9 Français sur 10 vont au moins une fois par an en forêt. Sentiers pédestres, pistes cyclables, pistes cavalières ou circuits de randonnées balisés y sont aménagés pour recevoir ce public. La forêt participe ainsi à l'attractivité des territoires et au bien-être des habitants.

Victime d'un conflit qui l'oppose à l'agriculture, la forêt ne cesse de voir sa surface reculer. La déforestation est une menace pour le climat et un handicap pour une agriculture à taille humaine qui, selon la FAO, devrait pouvoir concilier sécurité alimentaire et gestion durable des forêts.

La déforestation, une menace planétaire

À l'échelle de la planète, la forêt représente un peu moins d'un tiers de la surface terrestre (4 milliards d'hectares). Elle se trouve très souvent en concurrence avec les terres agricoles pour des raisons évidentes d'inflation démographique et de nécessité alimentaire, mais aussi de politiques commerciales. De tout temps, les sociétés ont procédé ainsi. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, c'est dans le domaine climatique tempéré que l'on déboisait le plus. Aujourd'hui, c'est dans le domaine tropical que la déforestation est essentiellement concentrée. Entre 2000 et 2010, selon la FAO, la superficie forestière dans les pays tropicaux a connu une perte nette de 7 millions d'hectares par an. Dans le même temps, 6 millions d'hectares de terres agricoles ont été gagnés chaque année. Cette balance en défaveur de la forêt a surtout été marquée dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier où les pouvoirs publics investissent peu dans l'agriculture et dans les forêts. L'enjeu pour ces pays, et plus largement pour le climat et l'équilibre écologique de la planète, est donc de concilier la préservation des forêts et la sécurité alimentaire.

Les forêts utiles à l'agriculture

Au-delà de la question alimentaire, la forêt disparaît aussi sous la pression d'une agriculture industrielle et commerciale. Celle-ci est, par exemple, responsable de près de 70% de la déforestation en Amérique latine. La forêt laisse alors la place à l'élevage extensif, la culture du soja ou les plantations de palmiers à huile. Or, axée sur

Le bois prend de la hauteur

Favoriser par une sensibilité accrue aux questions de développement durable et d'écoresponsabilité, la construction bois trouve un nouvel élan depuis quelques années en France. Après des extensions et des maisons individuelles complètes, des projets de tours de 35 à 50 m de haut, de logements ou de bureaux, commencent à apparaître dans les principales villes françaises.

l'exportation, cette agriculture contribue finalement peu à l'approvisionnement alimentaire local.

Pourtant des outils et des méthodes existent pour, à la fois, accroître la productivité agricole, renforcer la sécurité alimentaire et mettre fin à la déforestation. Certains pays, comme le Ghana, la Gambie ou le Costa Rica par exemple, ont tenté des expériences dans ce sens avec succès. La FAO préconise pour cela une approche cohérente et intégrée de la durabilité dans tous les secteurs agricoles et les systèmes alimentaires. Elle insiste sur le fait que les forêts contribuent à cette durabilité en régulant l'eau, en stabilisant les sols, en offrant un habitat aux pollinisateurs et aux prédateurs naturels des nuisibles... Intégrées de façon harmonieuse dans les paysages agricoles, les forêts peuvent donc, démontre la FAO, être utiles à l'agriculture. ■

Une énergie verte

La loi de 2016 pour la transition énergétique et une croissance verte a parmi ses objectifs de porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie d'ici à 2030. En France, le bois utilisé comme source d'énergie représente 47% des énergies renouvelables et se présente sous trois formes principales : les bûches, les granulés de bois et les plaquettes forestières. Chaque mètre cube de bois énergie limite le recours aux énergies primaires.

Au feu !

En 2017, plus de 3 000 feux ont dévasté 24 500 hectares de forêt en France. Particulièrement touché, le pourtour méditerranéen comptabilise 85% des surfaces détruites. 90 % des départs de feux de forêt ont pour origine les activités humaines et la moitié d'entre eux sont dus à des imprudences. En 2018, des vents moins forts et plus de précipitations ont divisé par trois les départs d'incendie et limité leurs conséquences en région méditerranéenne.

D.R.

POUR EN SAVOIR PLUS :

SITES :

Office national des forêts : <https://www.onf.fr/>

Centre national de la propriété forestière : <https://www.cnpf.fr/>

FAO Forêts : <http://www.fao.org/forestry/fr/>

PEFC France : www.pefc-france.org

FSC France : <https://fr.fsc.org/fr-fr>

LIVRES :

La vie secrète des arbres, de Peter Wohlleben, éditions Les Arènes, 2017

L'arbre Monde, de Richard Powers, éditions Le Cherche Midi, 2018

FILM :

Le temps des forêts, documentaire de François-Xavier Drouet, produit par l'Atelier documentaire et KMBO

CHEQUE ENERGIE

comment ça marche ?

Est-ce une aide efficace pour lutter contre la précarité énergétique ?

Le chèque énergie a été créé par la loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Il remplace les tarifs sociaux de l'énergie (TPN pour l'électricité et TSS pour le gaz) qui ont pris fin le 31 décembre 2017. Sa vocation ? Aider les ménages en situation de précarité énergétique à s'acquitter de leurs factures d'énergie lorsqu'ils y consacrent plus de 10% de leurs revenus.

Selon l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE), en France, 5,6 millions de ménages, soit 12 millions d'individus, sont confrontés à cette situation. La majorité est locataire (58%), essentiellement dans le parc privé.

4 millions de bénéficiaires

La liste des bénéficiaires – 4 millions de ménages aujourd'hui – est, établie chaque année par l'administration fiscale. Pour y figurer, il est impératif d'avoir déclaré ses revenus, même en cas de ressources faibles ou nulles. Il faut aussi occuper un logement imposable à la taxe d'habitation. Le chèque énergie est alors envoyé automatiquement aux foyers éligibles, en mars ou avril, sans démarche préalable de leur part. Il offre aussi la possibilité de bénéficier : de la mise en service gratuite de l'électricité et de gaz naturel ; d'un abattement de 80% sur un déplacement en cas de suspension de fourniture justifiée par un défaut de paiement ; de l'absence de frais en cas, de rejet de paiement ; et de l'interdiction de réduction de la puissance électrique au cours de la trêve hivernale.



Régler toute source d'énergie

Une fois attribué, le chèque permet ensuite de régler les dépenses d'énergie du logement : l'électricité ; le gaz naturel ; le gaz de pétrole liquéfié ; le fioul domestique ; le bois et la biomasse ; ou tout autre combustible destiné au chauffage ou à la production d'eau chaude. Dans le cas de logements disposant d'un chauffage collectif, il n'est pas possible d'utiliser le chèque énergie afin de payer les charges de copropriété ou locatives. Il permet alors uniquement d'acquitter la facture d'électricité. Il peut cependant servir à financer des travaux de rénovation énergétique. Mais compte tenu de la faible valeur perçue, cette option se révèle toutefois anecdotique.

Un montant insuffisant

Au regard de l'augmentation des prix de l'énergie, de la dégradation des logements et de la faiblesse des revenus concernés, le nombre de ménages rencontrant des difficultés pour se chauffer et s'éclairer risque d'augmenter fortement. Or, le montant du chèque énergie est très insuffisant. Selon les critères retenus par l'administration fiscale – le revenu fiscal de référence et la composition du ménage – il varie de 48 à 227 euros. Mais selon l'ONPE, pour lutter réellement contre la précarité énergétique, il faudra réduire la facture des ménages dans ce domaine d'au moins 526 à 735 euros par an.



L'AVIS INDECOSA-CGT

Si les tarifs sociaux de l'énergie restaient perfectibles, ils présenteraient des avantages qui n'existent plus avec le chèque énergie. Notamment les montants : alors que les ménages bénéficiaient auparavant d'une aide de 220 euros en moyenne, le montant du chèque énergie est de 150 euros. D'autre part, sa mise en œuvre n'est pas efficace, en atteste un taux d'usage trop faible. Nous réaffirmons que le droit à l'énergie est fondamental. A ce titre, les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité doivent être rétablis et le chèque énergie doit être, réservé aux autres sources de chauffage.

Contacts indecosa@cgt.fr et indecosa.cgt.fr

Michèle Berzosa pour Indecosa-CGT
Paru dans Ensemble, novembre 2018

À VOIR



MAIN BASSE SUR L'ÉNERGIE
Film documentaire
De Gilles Balbastre
Co-production :
FNME CGT – LA-
BAS SI J'Y SUIS
Durée : 82 mn

Depuis 2007, le secteur de l'énergie est entièrement ouvert à la concurrence. Mais il faut remonter encore dans le temps, à la fin des années 90, pour connaître une série de lois libérales qui va démembrer pierre après pierre le service public incarné par EDF et GDF.

Faute d'information, le citoyen lambda mesure mal les conséquences de cette dérégulation.

La hausse exponentielle des factures, l'accroissement de la précarité énergétique, sont la partie visible de l'iceberg. La partie immergée, la plus importante, est peu perceptible. Les médias une fois de plus ne se donnent pas la peine de l'éclairer. Et pourtant nos concitoyens seraient en droit d'être un minimum informés sur ce qu'on peut nommer « un vaste hold-up », qui se déroule sous nos yeux mais en dehors de notre compréhension.

Peu d'entre nous savent au fond que nous nous sommes mis à remplir les poches d'une infime minorité et que l'électricité, est devenue en grande partie un polar de série B.

« Main basse sur l'énergie » se propose de visiter en six épisodes, à partir du feuilleton culte des années 60, « les Incorruptibles », les années passées où a prospéré en quelque sorte une mafia de l'énergie avec ses nouveaux gangsters, ses politiciens plus ou moins véreux et ses résistants, les nouveaux Eliot Ness, garants d'un service public de l'énergie plus que jamais indispensable.

Gilles Balbastre, coréalisateur des *Nouveaux chiens de garde*, réalisateur de *Salariés sans frontières*, de *Vérités et mensonges sur la SNCF* ou de *Transports de marchandises : changeons d'ère* a bénéficié, pour réaliser *Main basse sur l'énergie*, du partenariat de la FNME-CGT et du site *Là-bas si j'y suis*, dont le concours de Daniel Mermet.

Pour se « faire entendre », outre le film disponible gratuitement en ligne et qu'elle espère pouvoir projeter largement, la FNME-CGT va aussi diffuser un livret de 24 pages, « 100 % public – La vraie information sur l'énergie », tiré à 500 000 exemplaires.

Pour visualiser le film, téléchargement sur :
<https://www.mainbassesurlenergie.com/>

À LIRE



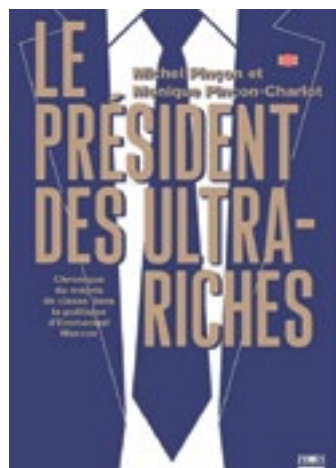
Écrire l'histoire de la consommation en France, c'est raconter l'histoire de tous les Français : celle de nos grands ancêtres, de nos parents, de chacun d'entre nous. C'est aussi raconter l'histoire de la révolution matérielle qui s'est opérée sous l'influence des innovations techniques et commerciales, des avancées sociales, de nouvelles mœurs, etc. Ce sont toutes ces transformations depuis le milieu du XIX^e siècle que ce livre retrace en articulant production et consommation, conditionnements sociaux et libre-arbitre du consommateur, culture matérielle et représentations symboliques. L'historien Jean-Claude Daumas décrit les usages de la société française – dites-moi quel canapé vous avez choisi et je vous dirai qui vous êtes –, montre comment les consommateurs s'approprient les objets – de la lessiveuse au smartphone en passant par la bicyclette, le presse-purée et le blue jean –, dans une savante dialectique où le hasard n'a pas de place. Cette histoire de la consommation se lit aussi comme celle de la conquête progressive du bien-être, avec ses victoires – le triomphe de la consommation de masse pendant les Trente Glorieuses – et ses défaites – la hausse des niveaux de vie n'a jamais aboli les inégalités sociales –, sans oublier ses nouveaux mandarins, qui prônent la rupture et la décroissance au nom de la protection de la planète...

Normalien, professeur émérite des universités, membre honoraire de l'Institut universitaire de France (IUF), Jean-Claude Daumas est historien. Il a d'abord consacré ses recherches à l'histoire des entreprises et du patronat avant de les élargir à celle de la consommation et de la distribution.

**LA RÉVOLUTION MATÉRIELLE
UNE HISTOIRE DE LA CONSOMMATION (FRANCE, XIX^e-XXI^e SIÈCLE)**

Jean-Claude Daumas
Editions Flammarion
Collection, Au fil de l'histoire
Parution : 10 octobre 2018

À LIRE



« Macron, c'est moi en mieux », confiait Nicolas Sarkozy en juin 2017. En pire, rectifient Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot. Huit ans après *Le Président des riches*, les sociologues de la grande bourgeoisie poursuivent leur travail d'enquête sur la dérive oligarchique du pouvoir en France.

Au-delà du mépris social évident dont témoignent les petites phrases du président sur « ceux qui ne sont rien », les auteurs documentent la réalité d'un projet politique profondément inégalitaire. Loin d'avoir été un candidat hors système, Emmanuel Macron est un enfant du sérail, adoubé par les puissants, financé par de généreux donateurs, conseillé par des économistes libéraux. Depuis son arrivée au palais, ce président mal élu a multiplié les cadeaux aux plus riches : suppression de l'ISF, flat tax sur les revenus du capital, suppression de l'exit tax, pérennisation du crédit d'impôt pour les entreprises... Autant de mesures en faveur des privilégiés qui coûtent un « pognon de dingue » alors même que les classes populaires paient la facture sur fond de privatisation plus ou moins rampante des services publics et de faux-semblant en matière de politique écologique. Mettant en série les faits, arpentant les lieux du pouvoir, brossant le portrait de l'entourage, ce livre fait la chronique édifiante d'une guerre de classe menée depuis le cœur de ce qui s'apparente de plus en plus à une monarchie présidentielle.

Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot sont sociologues et anciens directeurs de recherche au CNRS.

LE PRÉSIDENT DES ULTRA-RICHES
CHRONIQUE DU MÉPRIS DE CLASSE
DANS LA POLITIQUE D'EMMANUEL MACRON
 Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot
 Editions La Découverte
 Collection Zones
 Parution : 31 janvier 2019

BULLETIN D'ABONNEMENT

INDIVIDUEL

Nom : Prénom :

✂ Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Entreprise ou organisme :

COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Entreprise ou organisme :

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires

Au numéro : 5 €

Abonnement annuel : Formule papier 30 €

Formule numérique 30 €

Formule papier et numérique 35 €

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

✂ Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe :

Portable :

Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2019 30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros 30 euros

Date et signature

A retourner à IN magazine Case 1-1 263, rue de Paris 93516
 Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82



Nous contacter : indecosa@cgf.fr
Scannez et découvrez le site
d'INDECOSA-CGT

ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



Ce qui est essentiel pour nous à la Macif, depuis plus de 30 ans, c'est de protéger l'activité syndicale de nos partenaires.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants.

C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).